

Informations de base	
2007/2113(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation Subject 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CULT Culture et éducation		ZATLOUKAL Tomáš (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		PRETS Christa (PSE)
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Éducation, jeunesse, sport et culture		FIGEL' Ján

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/09/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0481 	Résumé
06/06/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/06/2007	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
10/09/2007	Vote en commission		Résumé

18/09/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0326/2007	
26/09/2007	Débat en plénière		
27/09/2007	Décision du Parlement	T6-0417/2007	Résumé
27/09/2007	Résultat du vote au parlement		
27/09/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2113(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/6/48618

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE390.493	05/06/2007	
Avis de la commission	FEMM	PE388.665	16/07/2007	
Amendements déposés en commission		PE392.144	23/07/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0326/2007	18/09/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0417/2007	27/09/2007	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2006)0481 		08/09/2006	Résumé

Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation

2007/2113(INI) - 27/09/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 479 voix pour, 53 contre et 12 abstentions le rapport d'initiative de Tomáš **ZATLOUKAL** (PPE-DE, CZ) en réponse à la communication de la Commission intitulée « Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation ». Les députés soutiennent le processus de programmation à long terme dans le domaine de la formation tout au long de la vie, « parce que les investissements dans ce secteur produisent des bénéfices économiques et sociaux ». Ils souhaitent également la mise en place d'un cadre européen des qualifications afin de faciliter la reconnaissance du niveau acquis et de permettre une transition transparente et claire entre différentes formules de formation.

Estimant qu'il est nécessaire d'introduire une culture de l'évaluation dans les systèmes d'éducation et de formation professionnelle, les députés demandent que des politiques efficaces à long terme soient fondées sur des estimations fiables. Le rapport souligne également que les

investissements dans la formation tout au long de la vie soutiennent la cohésion sociale et fournissent aux personnes les compétences nécessaires leur permettant de mieux s'adapter aux différents changements qui se produisent dans leur vie.

Le rapport contient un certain nombre de recommandations en vue d'assurer l'efficacité et l'équité dans le cadre des politiques d'éducation et de formation professionnelle.

Enseignement préscolaire : les députés sont d'avis que l'efficacité et l'équité peuvent se compléter mutuellement si les investissements et les réformes sont centrés sur les premiers stades de l'enseignement. Dans ce contexte, le rapport insiste sur la nécessité : i) d'offrir aux personnels pédagogiques une formation orientée vers l'avenir et de haute qualité tout en leur garantissant une carrière satisfaisante, reconnue et financièrement viable ; ii) d'assurer la diversité sociale dans les classes et dans les établissements, dès le stade préscolaire et ; iii) d'élaborer, dès la phase préscolaire, des actions visant à favoriser l'intégration des enfants venus de pays tiers et résidant sur le territoire de l'Union européenne. Il souligne également le rôle de l'implication des parents au travers des programmes d'éducation et d'information, en particulier dans le cas des enfants défavorisés. Les États membres sont invités à accroître, de façon significative, leurs investissements dans l'enseignement préscolaire (y compris les jardins d'enfants) et à accroître le nombre de places subventionnées dans l'éducation préscolaire, de façon à augmenter les chances d'accès au système éducatif pour les enfants dont la situation financière est précaire.

Enseignement primaire et secondaire : le rapport souligne que la scolarité obligatoire et les systèmes de formation professionnelle devraient assurer à chacun l'enseignement élémentaire et les compétences clés. Les députés sont toutefois d'avis qu'un aiguillage prématuré des élèves a des effets négatifs sur l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation. Ils soutiennent, au contraire, la création de choix flexibles en matière d'orientation scolaire au niveau de l'enseignement secondaire, ce qui ne doit pas exclure le choix d'une filière différente à des stades ultérieurs de l'enseignement.

Convaincus que l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour les personnes défavorisées peut également améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation européens, les députés encouragent les initiatives visant à intégrer les parents au processus éducatif dans le but de limiter la menace d'une future exclusion sociale. Ils soulignent en outre que le rôle de l'école, en particulier en ce qui concerne les cycles d'enseignement primaire et secondaire, est de prendre en considération au premier chef les principes d'interculturalité et d'éducation à la paix, valeurs qui caractérisent une identité européenne métissée.

Les États membres sont invités à : i) superviser tous les parcours scolaires, en particulier aux moments des choix et de l'orientation, et à veiller à ce que leurs systèmes éducatifs soutiennent la motivation et les efforts des élèves et des étudiants ; ii) soutenir la formation, le perfectionnement et la motivation des enseignants, ainsi que l'amélioration des conditions qualitatives de la vie scolaire ; iii) promouvoir le multilinguisme dans les systèmes d'éducation, à tous les niveaux ; iv) sensibiliser le corps enseignant et les professionnels de l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enseignement supérieur : convaincus que l'enseignement supérieur est un secteur essentiel dans une économie et une société fondées sur la connaissance, les députés se prononcent en faveur de la modernisation des universités de telle sorte que l'enseignement supérieur devienne plus compétitif et qu'il permette une participation équitable de chacun, tout en demeurant financièrement viable et efficace. Le rapport souligne que la gratuité des études supérieures ne garantit pas nécessairement l'équité. Il demande que soient menées de nouvelles études, partant de l'hypothèse que les frais de scolarité ne sont pas une question isolée, mais font partie d'un ensemble de facteurs liés à des incitations financières assorties d'un soutien financier susceptible, en ce qui concerne les catégories défavorisées, de réduire l'injustice en matière d'accès aux études supérieures.

Enseignement et formation professionnelle : dans un contexte de vieillissement de la population et de persistance d'un taux élevé de chômage des jeunes, le Parlement soutient la création de meilleures opportunités pour la formation des adultes, qui leur permettent de mieux s'adapter aux demandes du marché du travail et qui permettent également aux personnes peu qualifiées de s'intégrer aux processus de formation. Il recommande d'améliorer l'accès à l'enseignement tertiaire et de développer des formules permettant de poursuivre des études après un cursus dans l'enseignement professionnel, puis de se former pendant l'emploi. Il insiste également sur la nécessaire flexibilité des programmes de formation proposés, qui doivent tenir compte de la demande sur le marché du travail.

Les États membres sont, entre autres, invités à : i) promouvoir l'accès des jeunes femmes à l'éducation et à la formation (en particulier celles qui sont issues de régions périphériques et de catégories vulnérables) ; ii) promouvoir l'accès des femmes sans emploi et de celles qui ont échoué dans le système éducatif obligatoire à des programmes de formation pour adultes, financés par des fonds publics ; iii) mettre en œuvre des politiques permettant de faciliter le passage des jeunes de l'école au monde du travail ; iv) soutenir des programmes d'excellence dans des universités ; v) accroître la proportion de femmes dans les domaines des sciences, de l'ingénierie et de la technologie ; vi) proposer une organisation souple des études, en vue de mieux répondre aux besoins des jeunes étudiants qui, parallèlement, occupent un emploi ou assument des responsabilités familiales ; vii) unir dans un partenariat commun les institutions de l'enseignement, les entreprises, les partenaires sociaux et autres acteurs, et le secteur public, en vue de la réalisation de programmes performants de formation professionnelle.

La Commission est invitée à publier régulièrement des rapports sur l'efficacité et l'équité des systèmes européens d'éducation et de formation, afin de contrôler la progression vers des niveaux de performance plus élevés.

Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation

2007/2113(INI) - 08/09/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : garantir l'existence de systèmes d'éducation et de formation de grande qualité, à la fois efficaces et équitables.

CONTENU : dans le contexte des restrictions des dépenses publiques et des défis posés par la mondialisation, l'évolution démographique et l'innovation technologique, une attention accrue doit être accordée dans toute l'Europe au renforcement de l'efficacité dans le secteur de l'éducation et de la formation. En 2004, 75 millions de citoyens de l'UE étaient peu qualifiés (32% de la main-d'œuvre). Or, il faut savoir que d'ici 2010, seuls 15% des nouveaux emplois iront à des personnes ayant uniquement accompli la scolarité de base. L'absence de prise en compte des retombées sociales de l'éducation et de la formation coûte chaque année des milliards d'euros à l'Union européenne.

La communication présentée par la Commission souligne que l'Europe doit avoir des systèmes d'éducation et de formation à la fois efficaces et équitables pour soutenir la croissance, l'emploi et la cohésion sociale. La volonté d'investir mieux et davantage dans le capital humain se trouve au cœur de la stratégie de Lisbonne pour plus d'emploi et de croissance. Les politiques d'éducation et de formation devraient viser à renforcer les connaissances, les aptitudes et les compétences des individus, notamment des plus défavorisés, et de la société dans son ensemble. Elles devraient renforcer l'efficacité en relevant le niveau de qualification moyen dans la population et réduire les inégalités en améliorant les chances des plus désavantagés et en réduisant l'écart entre les personnes les plus qualifiées et celles qui le sont le moins. Or ces objectifs ne s'excluent pas mutuellement, selon la Commission.

La communication souligne 5 points principaux :

- 1) **Intégrer l'efficacité et l'équité de façon prospective dans les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie** : les États membres devraient mettre en place une culture de l'évaluation. Ils devraient élaborer des politiques pour tout le continuum de l'apprentissage tout au long de la vie, qui prennent pleinement en compte l'efficacité et l'équité, de façon combinée et à long terme, et qui complètent les politiques menées dans des domaines connexes ;
- 2) **Se concentrer sur l'apprentissage à un âge précoce** : l'expérience d'un certain nombre d'États membres montre que l'enseignement préprimaire affiche le rendement le plus élevé sur les plans des résultats obtenus et de l'adaptation sociale des enfants. Les États membres devraient investir davantage dans l'enseignement préprimaire. Celui-ci constitue en effet un moyen efficace de jeter des bases pour l'apprentissage ultérieur, la prévention des abandons scolaires, l'amélioration de l'équité des résultats et le relèvement des niveaux globaux de compétences.
- 3) **Enseignement primaire et secondaire: améliorer la qualité de la formation de base pour tous**: l'essentiel de la recherche suggère que les systèmes d'éducation et de formation qui regroupent les élèves selon les aptitudes à un âge précoce, renforcent l'influence de l'origine socio-économique sur le niveau d'études et n'entraînent pas d'augmentation d'efficacité à long terme. L'efficacité et l'équité peuvent toutes deux être améliorées en s'attachant prioritairement à améliorer la qualité des enseignants et les procédures de recrutement dans les zones défavorisées et à mettre au point des systèmes d'autonomie et de responsabilisation qui permettent d'éviter toute injustice.
- 4) **Enseignement supérieur: améliorer l'investissement tout en élargissant la participation** : contrairement à une idée reçue, l'accès gratuit à l'enseignement supérieur ne garantit pas nécessairement l'équité. Pour renforcer à la fois l'efficacité et l'équité, les États membres devraient mettre en place les conditions et les incitations requises pour engendrer des investissements publics et privés plus importants, notamment, le cas échéant, au moyen de droits d'inscription, combinés à des mesures financières d'accompagnement pour les personnes défavorisées. Des mesures spécifiques s'imposent également au niveau scolaire. Les établissements d'enseignement supérieur devraient offrir une gamme de cours et d'incitations plus diversifiée, pour répondre à des besoins économiques et sociaux de plus en plus variés.
- 5) **Enseignement et formation professionnels: améliorer la qualité et la pertinence** : compte tenu des défis inhérents au vieillissement de la population, de meilleures perspectives dans le domaine de l'éducation des adultes sont importantes, tant pour l'équité que pour l'efficacité. Les États membres devraient mettre en place diverses filières bien définies passant par l'EFP et menant à l'apprentissage ultérieur et à l'emploi. Ils devraient également améliorer les programmes publics de formation destinés aux chômeurs et aux apprenants défavorisés. Il est possible d'améliorer la qualité et la pertinence de tels programmes en encourageant les partenariats entre parties prenantes aux niveaux régional et local et en facilitant la participation du secteur privé.

La Commission européenne est désireuse d'aider les États membres à améliorer la conception et la mise en œuvre de leurs politiques d'éducation et de formation, en facilitant l'échange d'informations, de données et de bonnes pratiques grâce à l'apprentissage mutuel et à une évaluation par les pairs. L'efficacité et l'équité constitueront un thème prioritaire dans le cadre de ces travaux. La Commission entend également faire avancer les travaux concernant l'éducation des adultes ainsi que la création d'un cadre européen des certifications et d'un cadre européen de statistiques et d'indicateurs. Ces travaux s'appuieront sur les recherches en matière d'efficacité et d'équité financées par le septième programme-cadre de l'UE pour la recherche et le développement.